

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS



Promu par



LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE : INTRODUCTION ET MÉTHODE

Ce schéma est un document de référence permettant d'organiser le **développement de l'usage du vélo sur le Pays du Lunévillois**. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action. Il a été élaboré à l'échelle du Pays du Lunévillois en travaillant avec les 4 communautés de communes.

Il a été élaboré entre juin 2022 et septembre 2023, à travers un travail important de concertation avec tous les acteurs :

DIAGNOSTIC

🚲 Un comité de pilotage de lancement (avec les élus, les partenaires, les territoires voisins...)

🚲 Visites terrain : 2 jours en juin 2022

🚲 **5 ateliers de concertation avec la carte de Gulliver (voir photo) sur tout le territoire : entre juillet et septembre 2022 à Lunéville, Bayon, Baccarat, Badonviller, Einville-au-Jard**

🚲 1 atelier de concertation avec chaque communauté de communes : du 12 au 17 septembre 2022

🚲 Une enquête en ligne entre juillet et octobre 2022 : 300 réponses au total

🚲 Un comité technique de travail sur le diagnostic avec les acteurs techniques des communautés de communes, le CEREMA, le Département... en octobre 2022

🚲 Un comité de pilotage de validation du diagnostic en novembre 2022

SCÉNARIOS

🚲 1 comité technique de travail sur les premiers scénarios : 9 janvier 2023

🚲 **4 séminaires élus (un par communauté de communes) : du 23 janvier au 22 février 2023**

🚲 1 comité technique post-séminaire : 27 février 2023

🚲 1 comité de pilotage de validation de la stratégie : 4 mai 2023



PLANS D' ACTIONS

🚲 **2 ateliers de co-construction du plan d'actions avec élus et citoyens : 28 et 29 juin 2023 à Lunéville et Badonviller**

🚲 1 comité technique sur le plan d'actions : 7 juillet 2023

🚲 1 comité de pilotage de validation du plan d'actions : 7 septembre 2023



UN « CLUB VÉLO » RASSEMBLANT TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Ce schéma a été élaboré avec une concertation forte des habitants et habitantes volontaire à travers à « Club Vélo » qui s'est réuni à chaque étape de l'élaboration du projet. Plusieurs rencontres, cartes de Gulliver (voir photo ci-dessous) et visites de terrain ont permis de construire le Schéma cyclable. De nouvelles réunions seront organisées pour suivre la mise en œuvre du Schéma.

B | LES OBJECTIFS DU SCHÉMA

🚲 Développer la **part du vélo du quotidien** (pour aller au travail, faire ses courses, au collège...)

🚲 **Relier le vélo aux transports en commun, covoiturage et train** pour désenclaver les zones peu denses

🚲 Renforcer la pratique du vélo loisir en **reliant les grands itinéraires de tourisme à vélo** (véloroutes et voies vertes), en jalonnant certaines boucles touristiques

🚲 Créer des **itinéraires structurants** qui permettent de traverser le Pays d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

🚲 **Impliquer l'ensemble des collectivités** (Région, Département, Pays, EPCI, Communes) dans l'élaboration du Schéma et le développement des aménagements cyclables



Credit photo : Freepik

C | LE DIAGNOSTIC : LE GRAND POTENTIEL DES DÉPLACEMENTS À VÉLO

Le diagnostic doit dresser un état des lieux de la pratique cyclable sur le territoire, ainsi que du potentiel du vélo pour les déplacements du quotidien. Il résulte de multiples analyses : cartographies, données Département, données INSEE, données d'isochrones, analyse des résultats de l'enquête, entretiens avec les acteurs locaux...

Certaines pratiques de vélo loisir et vélo tourisme existent déjà sur le territoire et à proximité immédiate, avec l'afflux des cyclistes sur la Voie Bleue, la Voie verte du canal de la Marne au Rhin et la Voie verte de la vallée à Raon l'Etape.

A l'échelle du PETR du Lunévillois, **17% des actifs du territoire (7500 personnes) ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence**. C'est près de la moitié des actifs à Lunéville. Pourtant seulement **14% des actifs utilisent un autre mode que la voiture pour se rendre au travail**, même en proximité.

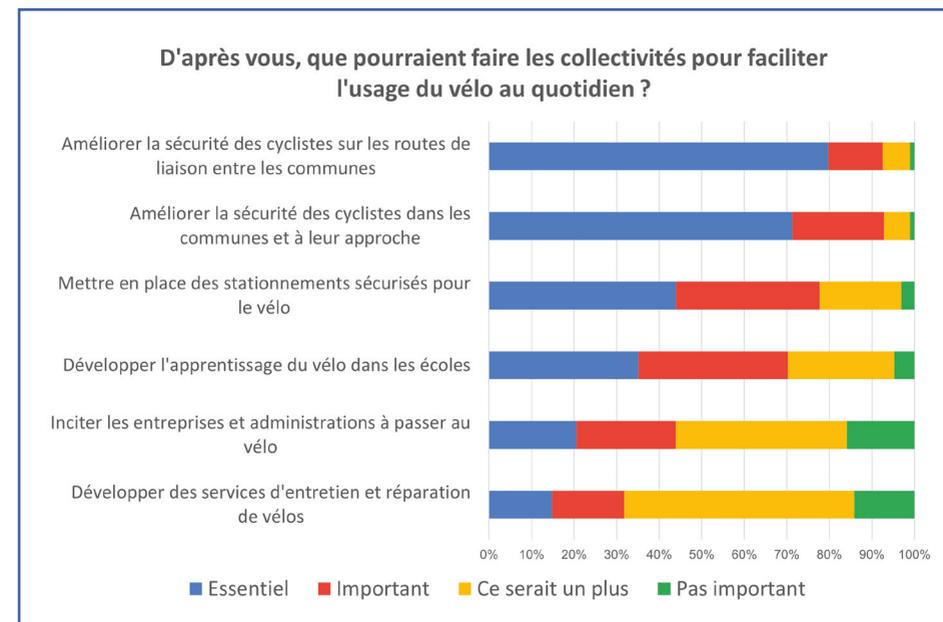


CHIFFRES CLÉS

- **0,5%** des déplacements domicile - travail sont effectués à vélo sur le Pays du Lunévillois
- Objectif de part du vélo du Plan National Vélo à horizon 2030 : **12%**
- **75%** des habitants sont à moins de 20 minutes à vélo d'une des 9 communes principales
- **84%** des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture sur le territoire du Lunévillois
- **50%** des déplacements des scolaires font moins de 5 km
- **30 €/habitant/an** : budget prévisionnel sur 15 ans pour développer l'usage du vélo (hors subventions)

Améliorer la sécurité des déplacements : le premier levier pour développer le vélo sur le territoire

Une enquête en ligne a recueilli près de 300 réponses en quelques mois. La sécurité et les aménagements cyclables sont identifiés comme l'action prioritaire à mener pour favoriser l'usage du vélo au quotidien, puis le manque de stationnements sécurisés.

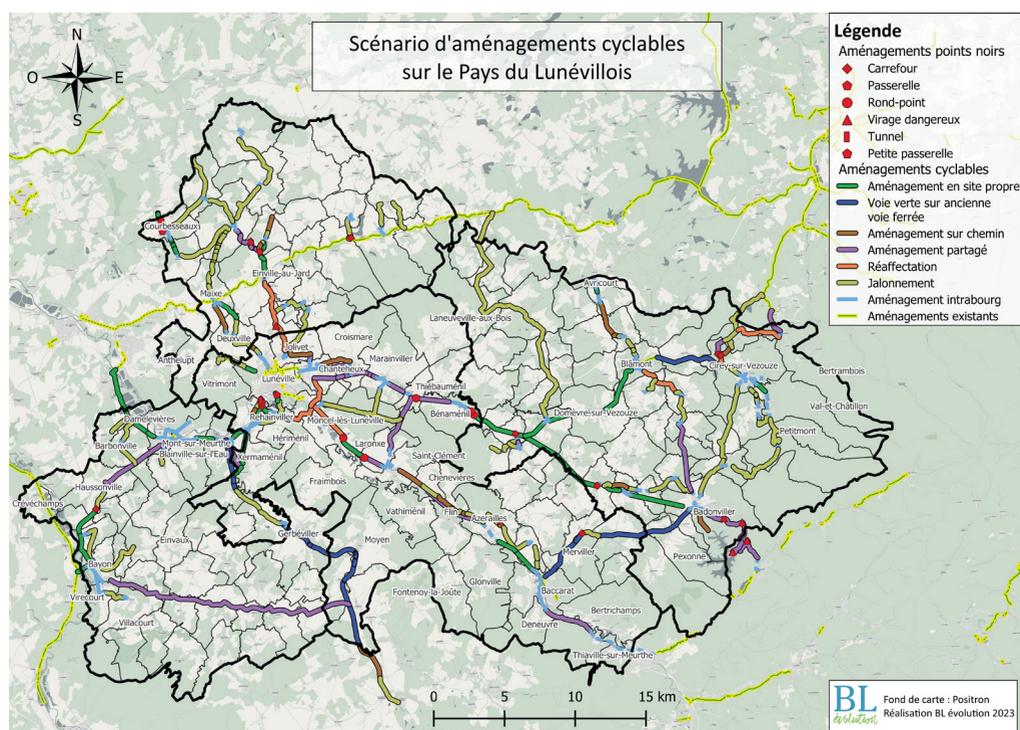


Source : Enquête en ligne sur le Pays du Lunévillois

D | UN SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SÉCURISÉS ET CONTINUS

Plusieurs scénarios de réseaux cyclables ont été proposés aux citoyens et aux élus. Seules les liaisons intercommunales ont été traitées, les liaisons intra-bourg relevant de la compétence des communes. Un travail complémentaire doit être réalisé par les communes pour compléter le maillage.

La carte ci-dessous représente le scénario validé par le comité de pilotage avec les aménagements cyclables existants et projetés. Elle résulte d'un travail de plusieurs mois mené en concertation avec élus, citoyens et partenaires.



- Scénario complet sur 15 ans : 2023 - 2038, priorisé à court / moyen / long terme par périodes de 5 ans
- Maillage complet du territoire, à compléter dans les communes
- Haut niveau de service et sécurisation des itinéraires
- Objectif de part du vélo dans l'ensemble des déplacements : 10% (fourchette haute des objectifs des territoires ruraux)
- 326 km d'aménagements intercommunaux
- 27 intersections à sécuriser

E | UN PLAN D' ACTIONS COMPLET POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE CYCLABLE



AXE 1 : DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

- Action 1.1 :** Créer des liaisons cyclables interbourgs sécurisées et continues
- Action 1.2 :** Déployer un réseau de routes jalonnées
- Action 1.3 :** Développer une offre cyclotouristique sur le territoire
- Action 1.4 :** Entretenir les aménagements cyclables
- Action 1.5 :** Evaluer les impacts des aménagements
- Action 1.6 :** Généraliser la zone 30 pour rééquilibrer la place accordée aux piétons et aux cyclistes
- Action 1.6 :** Garantir la continuité des liaisons cyclables interbourgs en intrabourg



AXE 2 : DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME VÉLO

- Action 2.1 :** Mettre en place du stationnement vélo
- Action 2.2 :** Faciliter l'intermodalité
- Action 2.3 :** Multiplier les vélos disponibles
- Action 2.4 :** Développer l'apprentissage du vélo sur la durée



AXE 3 : PROMOUVOIR LE VÉLO ET ASSURER LE SUIVI DU SCHÉMA

- Action 3.1 :** Créer des événements et communiquer autour de la pratique des modes doux
- Action 3.2 :** Engager la collectivité dans une démarche exemplaire
- Action 3.3 :** Accompagner les acteurs (communes, entreprises) à développer de nouvelles mobilités
- Action 3.4 :** Assurer le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable

FL LEXIQUE

Part modale vélo : part des déplacements effectués à vélo sur l'ensemble des déplacements tous modes de transport confondus.

Intermodalité : utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même trajet.

INFRASTRUCTURES CYCLABLES



Aménagement en site propre : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues, séparée de la voirie par une bordure ou un espace délimité. C'est l'aménagement le plus sécurisant.



Voie verte sur ancienne voie ferrée : utilisation d'une ancienne voie ferrée pour la convertir en voie verte



Aménagement sur chemin existant : pose d'un revêtement roulant type enrobé sur un chemin pour en faire un aménagement du vélo du quotidien, efficace et utilisable toute l'année



Jalonnement : signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol) pour les cycliste



Réaffectation de la voirie : réserver une voirie pour les cyclistes, piétons et modes actifs en l'interdisant aux véhicules motorisés



Aménagement partagé : partage de la voirie entre véhicules motorisés et cyclistes à travers du marquage au sol, la réduction de la vitesse de circulation, des panneaux de signalisation. Un type d'aménagement est la chaussée à voie centrale banalisée.

STATIONNEMENTS VÉLOS



Arceau vélo : permet de sécuriser 2 vélos en trois points (forme de U inversé), à privilégier par rapport aux racks



Vélobox : permet de sécuriser un vélo plusieurs heures ou une journée dans une box



Abri vélo : permet de sécuriser un vélo quelques heures à l'abri



Consigne vélo collective : à placer au niveaux des points d'intermodalité très fréquentés, pour sécuriser son vélo 1 ou plusieurs jours

CONTACT & RENSEIGNEMENTS

PETR DU LUNÉVILLOIS
11 ter avenue de la libération
54300 LUNÉVILLE

ANGÉLIQUE MOUTENET (Ambassadrice de la mobilité durable)
Adresse mail : angelique.moutenet@pays-lunevillois.com
Téléphone : 03 83 77 61 63